



## Les syndicats de la Restauration se plaignent de l'interdiction totale

Rubrique : actualités - Date : vendredi 20 octobre 2006

D'après l'AFP, les revers se multiplient pour le secteur en raison du refus d'une TVA réduite à 5,5% pour la restauration, de l'interdiction de fumer dans les bars et restaurants, et de l'annulation par le Conseil d'Etat de l'accord sur les 39 heures. D'après l'agence, « outre un manque de personnel » lié à la difficulté de recruter après la décision du conseil d'Etat, les restaurateurs craignent également « une défection de leur clientèle, après l'annonce (...) d'une interdiction totale de fumer dans les lieux publics ». Pour l'Umih (syndicat de la profession) cette mesure aura des « conséquences économiques terribles » et entraînera « une baisse évidente » des recettes dans l'hôtellerie restauration.

« Pour la troisième journée FRANCE SOIR donne la parole au buralistes et cafetiers » titre ce journal

A noter une interview de Philippe Alauze, délégué syndical des buralistes du Val de Marne, qui « comme la majorité des buralistes fustige les nouvelles normes à appliquer dans les bars tabac ». Il dit préparer la manifestation des buralistes du 6 novembre, qualifie l'abaissement de la taxe sur les flippers de « mesurette », juge que cette proposition est « de l'hypocrisie et rien d'autre » et parle de « décalage » du gouvernement qui propose cette diminution de taxes alors que ces jeux « n'intéressent plus beaucoup les clients ». Il dit aussi « nous devenons des pestiférés. Bertrand Delanoë veut même verbaliser les gens qui jettent leur mégot (...) ceux qui tapent sur les flics n'ont rien, et pour une cigarette on a une amende ». Il dit vouloir choisir lui-même si son établissement sera fumeur ou non fumeur et estime qu'on se dirige vers une disparition des bureaux de tabac qui pourtant permettent « un réel contrôle des produits » alors que s'ils disparaissaient « cela donnerait lieu à davantage de commerce parallèle ». Pour lui « Le bar tabac fait partie de l'identité française et les gens y tiennent ».

Quatre patrons de bar tabac donnent leur point de vue. Jean - Louis Batlongue, Le ParisHalles 4ème « L'Etat devrait laisser le patron choisir (...) si l'établissement est fumeur ou non fumeur. De toutes façons les gens n'en feront qu'à leur tête » - Amorim, Les Oiseaux, 9ème « le gouvernement fait de la propagande (...) ça ne compensera pas l'interdiction de fumer. Les clients viennent ici pour se décontracter autour d'un café et d'une cigarette (...) ils légifèrent sur ce qui est de la vie privée et donc de la responsabilité de chacun » - Marc Dupin, Le Havane 9ème « L'Etat aurait dû nous donner un délai plus important pour réagir et trouver des solutions (...) Les flippers et baby foot ne sont plus du tout à la mode (...) ils devraient prolonger le protocole d'accord avec les buralistes » - Dogan Tuncay, La Divette de Clichy 17ème « cette loi est bidon, les gens feront ce qu'ils veulent. Les politiques pourraient au moins laisser aux responsables des bars tabac le choix d'installer des salles fumeurs et non fumeurs (...) au lieu d'interdire ils devraient arrêter complètement la vente de cigarettes ».

Sous le titre « Réactions des lecteurs : « Tous ensemble pour la manif du 6 » », le quotidien publie les témoignages de patrons de bars tabac de province qui l'ont contacté pour témoigner.

« Le gouvernement joue le jeu » titre LE POINT qui évoque l'abaissement de la taxe sur les « jeux de convivialité » dans les bars pour souligner que si la filière des exploitants de jeux est satisfaite, la Fédération des buralistes « ne désarme pas » et appelle à un « lundi de colère » le 6 novembre pour obtenir des mesures compensatoires après l'annonce de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Dans LA TRIBUNE, sous le titre « Les maudits », un éditorial de François -Xavier Pietri qui estime que « décidemment les temps sont durs pour les restaurateurs et autres hôteliers (...) rattrapés par une funeste loi des séries », en trois épisodes : « la bagarre perdue sur la TVA, la future interdiction de fumer dans les lieux publics et pour achever la bête, la décision que vient de prendre le Conseil d'Etat » sur les 39 heures. L'éditorialiste qui revient sur ces trois décisions, conclut « on connaît fort bien la faculté, pour ceux qui représentent ces professions, de pousser des cris d'orfraie à la moindre bousculade et de menacer les pouvoirs publics à la moindre occasion, de lourdes représailles électorales (...) mais là, et pour une fois, on a envie de les plaindre, tant il est vrai (qu'ils) vont devoir faire preuve d'une sacrée inventivité pour sortir de cette ornière ».